

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALEX****N° 2024\_20**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation  
3 avril 2024Date d'envoi en Préfecture  
11 avril 2024Date d'affichage  
15 avril 2024

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

**Séance du 8 avril 2024**

Le lundi 8 avril 2024 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Denis CORNILLON, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Semya WATBLED

**Etaient excusé(e)s :** Jean-Michel CHAGNON (procuration à Gérard CROZIER), Jocelyne CASTON (procuration à Emilie BESSON), Christel DUBOIS (procuration à Denis CORNILLON), Rodrigue ROUBY (procuration à Sylvie VACHON), Virginie PUGLIESE, Fanny MOREL (procuration à Line NAUD), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET (procuration à Semya WATBLED)

Secrétaire de séance : Eric WAGON

**ADMINISTRATION GENERALE****Travaux AEP, EU, EP - Schéma directeur - Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau RMC**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2331-6,

**Considérant** que la Commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale

**Considérant** les travaux AEP, EU et EP envisagés au sein des scénarii du schéma directeur de la Commune d'Alex.

En 2018, la Commune d'Alex a réalisé son schéma directeur AEP et EU en vue d'optimiser son réseau. La réalisation de ce schéma a permis d'acquérir une connaissance fine du réseau, d'avoir une vision claire des besoins actuels et sur le long terme et de définir un programme d'opérations et de travaux.

Globalement, la réalisation du schéma Directeur s'est faite en 4 étapes :

- **Phase 1 :** recueil, analyse et synthèse des données existantes avec pour objectif d'avoir une représentation la plus exhaustive et la plus fiable possible de l'état et du fonctionnement du service existant
- **Phase 2 :** Détermination des besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles avec pour objectif d'évaluer les besoins à court terme (5 ans – 2023), moyen terme (15 ans – 2033) et de recenser les points forts et faibles du réseau de distribution et de traitement des eaux usées

- **Phase 3** : Schéma Directeur avec pour objectif l'élaboration de scénarii et pour le scénario retenu, la définition d'un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour répondre aux besoins urgents et satisfaire la demande des usagers.

La présente consultation est organisée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux AEP, EU et EP envisagés au sein des scénarii du schéma directeur de la Commune d'Alex.

Les travaux, d'un montant global estimé à 356 673 € HT se déclineront ainsi qu'il suit :

- 1- **Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau AEP et EP et EU (Montée de la Butte et rue du Centre)** - Coût estimatif 283 878 € HT
- 2- **Travaux d'extension du réseau EP – Rue du Tuilier** – Coût estimatif 72 795 € HT

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune d'Alex souhaite ainsi déposer une demande d'aide financière auprès des services compétents. En effet, cette opération est susceptible de bénéficier de l'octroi d'une subvention au titre du Département de la Drôme (20%) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (20%).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût prévisionnel du projet	Recettes prévisionnelles			
	Nature des dépenses	Montant éligible (HT)	Partenaire financier	Taux
Réalisation des travaux AEP, EU et EP	356 673	Conseil Départemental	20%	71 334,60
		Agence de l'eau RMC	20%	71 334,60
Autofinancement prévisionnel Commune d'Alex			60%	214 003,80

Il est précisé que le montant des subventions sollicitées ne pourra avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Drôme et de l'Agence de l'eau RMC une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de travaux AEP, EU et EP préconisés par le schéma directeur de la Commune d'Alex.
- **D'autoriser** le Maire à lancer les opérations et les procédures de marchés publics en question,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document en ce sens, étant précisé que les crédits correspondants sont prévus au sein du Budget Annexe M49 de la Collectivité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance  
**M. Eric WAGON**



Le Maire,  
**M. Gérard CROZIER**

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.